



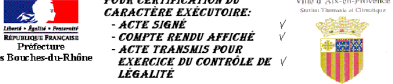
**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2013.446**

Séance publique du

23 septembre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

|   |
|---|
| Accusé de réception en préfecture   |
| A013-211300017-20130923-30429-<br>DE-1-1_0  |
| Date de signature : 25/09/13  |
| Date de réception : mercredi 25<br>septembre 2013   |
|  <p><b>POUR CERTIFICATION DU<br/>CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b><br/>- ACTE SIGNÉ ✓<br/>- COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓<br/>- ACTE TRANSMIS POUR<br/>EXERCICE DU CONTRÔLE DE<br/>LÉGALITÉ ✓</p> |

**OBJET : RESTAURATION DES OEUVRES D'ART DE LA VILLE - PREMIERE PARTIE -  
RELANCE DES LOTS 1, 4, 5 ET 7 - SIGNATURE DU MARCHE**

Le 23/09/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 17/09/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Lucien AMBROGIANI à M. François-Xavier DE PERETTI, Madame Odile BARBAT-BLANC à M. Yannick DECARA, Mme Dahbia BENNOUR à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Christine BERNARD à M. Alexandre GALLESE, M. Maurice CHAZEAU à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Gerard DELOCHE à M. Jules SUSINI, M. Robert FOUQUET à Mme Danièle BRUNET, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Reine MERGER à M. Helliot BRAMI

**Excusés sans pouvoir :**

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Helliot BRAMI donne lecture du rapport ci-joint.



01.23

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés  
Publics et Patrimoine Communal  
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 23/09/13

EJ/9989

-----

**RAPPORTEUR** : M. Helliott BRAMI

**CO-RAPPORTEUR(S)** : Mme Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE

**Nomenclature** : 1.7 Actes spéciaux et divers

**Politique Publique** : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

**OBJET** : RESTAURATION DES OEUVRES D'ART DE LA VILLE - PREMIERE PARTIE -  
RELANCE DES LOTS 1, 4, 5 ET 7 - SIGNATURE DU MARCHE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La ville d'Aix-en-Provence s'est engagée dans un programme pluriannuel de restauration de son patrimoine mobilier et en particulier celui des œuvres d'art présentes dans les églises paroissiales lui appartenant. Il s'agit de la première partie de ce programme.

Les lots 1,4,7 ayant été déclarés sans suite pour motif d'intérêt général et le lot 5 déclaré infructueux, une consultation sous forme de procédure adaptée a été relancée.

Un avis d'appel public à concurrence a donc été envoyé aux divers supports de presse officiels le 5 février 2013.

Les prestations régies par l'article 30 du Code des Marchés Publics font l'objet d'un marché à prix forfaitaires divisé comme suit :

LOT N° 1 BOYERMANS, LE MARTYRE DE SAINT PAUL (PEINTURE)

LOT N° 4 MICHEL SERRE, EX-VOTO DE LA PESTE DE 1720 (PEINTURES)

LOT N° 5 ENSEMBLE DES CADRES DES ŒUVRES PEINTES ; RELIQUAIRES EN BOIS DORE ; CHRIST EN CROIX ; FABRICATION DE DEUX CADRES DORES

LOT N° 7 NOTRE DAME DE LORETTE ET SAINT ANDRE (PEINTURES)

La durée prévisionnelle du marché pour l'ensemble des lots est de 30 mois (sans reconduction) à compter de l'ordre de service de chacun d'eux, et prescrivant le démarrage des restaurations et inclut les validations de l'étude historique.

Conformément à la réglementation en vigueur, un avis d'appel public à la concurrence, répertorié sous le numéro 2013-10 EJ a été adressé le 5 février 2013 aux organes de presse qui l'ont respectivement publié :

- B.O.A.M.P..... paru le 7 février 2013

Cet avis a été inséré sur le site Internet de la ville et a fait l'objet d'un affichage à la Direction des Marchés Publics.

Cette consultation a également fait l'objet d'une dématérialisation : les candidats pouvaient retirer le dossier de consultation par voie électronique par le site de la ville ou celui d'Achatpublic.com.

Le dépôt électronique de l'offre n'était pas autorisé.

La date limite de remise des plis a été fixée au 2 avril 2013 à 12h00.

A cette date, la Direction des marchés publics de la Ville d'Aix-en-Provence a enregistré 14 plis (version papier uniquement).

Il convient de noter qu'une quinzaine de dossiers ont été retirés par voie dématérialisée.

Les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation étaient les suivants :

- valeur technique : 70 %
- prix des prestations : 30 %

Au cours de la séance du 18 juillet 2013, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont, au vu du rapport d'analyse, décidé de retenir comme offre économiquement la plus avantageuse celle présentée par :

Pour le lot 1 : la Société ATM, pour un montant après négociation de 95 910 € HT.

Pour le lot 4 : la Société LAZULUM, pour un montant après négociation de 21 294 € HT.

Pour le lot 5 : la Société DUVIEUXBOURG, pour un montant après négociation de 96 364 € HT.

Pour le lot 7 : la Société NICOSIA, pour un montant après négociation de 30 710 € HT.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics à signer le marché et tous les documents s'y rapportant relatif à la relance des lots 1,4,5 et 7 pour la restauration des œuvres d'art de la Ville – Première partie, avec les sociétés ATM, pour un montant de 95 910 € HT, LAZULUM pour un montant de 21 294 € HT, DUVIEUXBOURG pour un montant de 96 364 € HT et NICOSIA pour un montant de 30 710 € HT.

**2013.446 - RESTAURATION DES OEUVRES D'ART DE LA VILLE - PREMIERE PARTIE -  
RELANCE DES LOTS 1, 4, 5 ET 7 - SIGNATURE DU MARCHE**

|                                |             |
|--------------------------------|-------------|
| <b>Présents et représentés</b> | <b>: 55</b> |
| <b>Présents</b>                | <b>: 46</b> |
| <b>Abstentions</b>             | <b>: 0</b>  |
| <b>Non participation</b>       | <b>: 0</b>  |
| <b>Suffrages Exprimés</b>      | <b>: 55</b> |
| <b>Pour</b>                    | <b>: 55</b> |
| <b>Contre</b>                  | <b>: 0</b>  |

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI,**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 25/09/2013  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**